

Communiqué du sénateur Franck Montaugé concernant la carte des zones défavorisées simples



Communiqué du sénateur Franck Montaugé concernant la carte des zones défavorisées simples

Zones défavorisées simples: le sénateur Franck Montaugé en appelle à l'arbitrage du Président de la République.

Mardi 27 mars 2018, Le sénateur Franck Montaugé a écrit au Président de la République pour réintégrer les communes gersoises exclues de la carte des zones défavorisées en cours de négociation avec les instances européennes. Dans ce courrier, Franck Montaugé fonde la demande sur le règlement européen actuel qui indique que le classement en zones défavorisées est justifié lorsque la « poursuite de la gestion des terres est nécessaire pour assurer la conservation ou l'amélioration de l'environnement, l'entretien du paysage rural et la préservation du potentiel touristique de la zone ». L'économie agricole (élevages et polycultures), l'entretien des grands espaces concernés, la démographie et l'attractivité touristique des 69 communes gersoises concernées répondent parfaitement aux critères du règlement européen.

Franck Montaugé en appelle donc, sur ce dossier crucial pour l'économie

gersoise, à l'arbitrage personnel du Président de la République